

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA PROTECTION SOCIALE

DECLARATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

100/100
N° 82/516 du 2/5/1982
Portant titularisation et nomination de Monsieur
LOUISA Imboine, Administrateur 2° échelon
Stagiaire des S/P.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/12/82 :

Vu la constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/PP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/130/PP du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/197/PP du 9.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/198 du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres ;
Vu le décret n°62/426 du 29.12.62 fixant le statut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers ;
Vu le décret n°63.81 du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
Vu le décret n°65/170/PP du 20.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
Vu le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/PP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu la rectificatif n°81/616 du 26.01.81 au décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n°81.017 du 26.01.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire, réuni à Brazzaville le 1.9.81.

DECRETE :

.../...

Handwritten signature

ARTICLE 1er. - Monsieur LOUNDA Antoine, Administrateur de 2^e échelon stagiaire des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des SAP (Administration Générale) en Service au Projet du Crédit Agricole et Forestier au Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage à Brazzaville, est titularisé et nommé au 2^e échelon de son grade pour compter du 13.12.80 A30 - néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 2 Juin 1982

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSICHA.-

Colonel Louis SALVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossotoumba LEKOUNDELO.-

ANNEXES :

JORPC.....1
DGTFF/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....2
Ministre Agriculture..3
INTEPRETER.....1
DOSSIER.....3
SGCR/EC.....2./-